

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 14

Etaient présents : Mr BEAL Hervé - Josette FOLLEAT - ~~GALLON Maurice~~ - RIVAL Nelly - DELORME Daniel - MAILLET-BERT Pascale - ~~CHATAING Patrick~~ - ~~BONNEVAUX Vincent~~ – PITAVY Agnès – DAURELLE Tony – SIBAUD-BUSSAC Laëtitia – ~~JOUMARD-DESALCES Sandrine~~ - PAULET Nadine – BOUREILLE Cédric – MAURICE Marie

Absents excusés avec pouvoirs : JOUMARD-DESALCES Sandrine à RIVAL Nelly - GALLON Maurice à DELORME Daniel - BONNEVAUX Vincent à BEAL Hervé –

CHATAING Patrick

1 – Approbation compte rendu du 3 juin 2024

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur le compte rendu de la réunion du 3 juin 2024. Après délibération et à la majorité, le conseil approuve le compte rendu de la réunion du 3 juin 2024.

2 – Décision modificative

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la décision modificative n°1 sur le budget M57.

- dépense : art D-2131-202407 : acquisitions immobilières + 30 000.00 €

- recettes : art 161 : Emprunts en euros + 30 000.00 €

Après délibération, le conseil à l'unanimité, accepte les virements de crédits et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire.

3 – Marché travaux bâtiments

A - Monsieur le maire rappelle que des consultations ont été lancées pour la construction d'un centre technique municipal à la Mariche. Daniel DELORME, adjoint chargé de la gestion des bâtiments donne lecture des offres des entreprises.

Après délibération, le conseil décide

- d'attribuer les lots 1-4-7-8-9-10-11 et 12 et de rendre infructueux les lots 2-3-5-6 et 13 car supérieurs à l'estimation
- de relancer une consultation en marché négocié pour les lots 2-3-5-6 et 13
- Autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire

B - Monsieur le maire rappelle que des consultations ont été lancées pour la construction d'une salle hors sacs au plan d'eau. Daniel DELORME, adjoint chargé de la gestion des bâtiments donne lecture des offres des entreprises.

Après délibération, le conseil décide

- d'attribuer les lots 1-2-5-6- 9-10-11 et de rendre infructueux les lots 3-4-7 et 8 car supérieurs à l'estimation
- de relancer une consultation en marché négocié pour les lots 3-4-7 et 8
- Autorise le maire à signer tout document afférent à cette affaire

4 – Classement FFR : France Ruralité Revitalisation

Monsieur le maire donne connaissance au conseil du courrier du ministère de l'intérieur et des outre-mer qui nous informe du classement de notre commune en zone « France ruralité revitalisation ». Ce classement ouvre droit à des exonérations fiscale et sociales afin de soutenir l'activité économique et l'attractivité de la commune. Sont concernés les créations et reprises d'entreprises et de commerces ainsi que les professions libérales et médicales afin de répondre au besoin d'accès aux soins en milieu rural. Le classement en FRR permettra aussi à la commune de bénéficier de la majoration de certaines dotations et d'attribution prioritaire des concours financiers de l'état

Après délibération et à l'unanimité le conseil prend note de ces informations ; s'engage à délibérer dans les délais réglementaires et donne pouvoir au maire pour signer tout document afférent à cette affaire